

Des preuves de qualité

Nos produits sont conformes aux différentes directives en vigueur
et nos chaînes sont régulièrement auditées.

LA CERTIFICATION DES PRODUITS

 Garantit la qualité de fabrication, la sécurité et les performances électriques des produits. Organisme certificateur : Filiale de Bureau Veritas, Le LCIE évalue la conformité des produits électriques et électroniques aux marques de sécurité nationales.  LCIE	 Garantit la qualité de fabrication, la sécurité électrique et les performances aérodynamiques, acoustiques et électriques des produits. Concerne la VMC SF Autoréglable  Organisme certificateur : Certita gère l'ensemble du processus de certification, de la demande de l'industriel à la délivrance du certificat. Elle organise toutes les opérations conduisant à la certification : essais, audits et évaluations.	VENTILATION HYGRORÉGLABLE  Garantit la qualité de fabrication, la sécurité électrique et les performances aérodynamiques, acoustiques et électriques des produits. Concerne la VMC SF Hygroréglable
--	---	--

LA VALORISATION DES PERFORMANCES

 Le CETIAT est un laboratoire d'études, d'essais et d'étalonnages dans les domaines de l'aérodynamique, de la thermique et de l'acoustique. Des essais peuvent être menés dans le cadre d'une certification ou à la demande d'un industriel.	 Acteur public indépendant au service de l'innovation dans le bâtiment, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment exerce quatre activités clés - recherche, expertise, évaluation, diffusion des connaissances. Il délivre notamment les « avis techniques ».	 Promotelec est une association d'intérêt général dont l'objet est de promouvoir les usages durables de l'électricité dans le bâtiment résidentiel et petit tertiaire.
---	--	--

PARTENAIRE DE LA PROFESSION

 Partenaire bleu ciel. Plusieurs solutions techniques sont présentées par EDF.	 Inoha est l'organisation professionnelle des industriels du Bricolage, du Jardinage et de l'Aménagement du Logement. Elle a pour mission d'aider les adhérents à se développer en France et à l'étranger de coopérer avec l'ensemble des distributeurs concernés par les problématiques du marché. Participation à de nombreuses commissions.	 Uniclimate est le syndicat des industries thermiques, aérodynamiques et frigorifiques. Il accompagne les entreprises et les représente auprès des instances françaises, européennes et internationales dans les travaux réglementaires et normatifs. Participation à de nombreux groupes de travail : stratégie, technique et déontologie.
--	--	---



La ventilation permanente

LES SYSTÈMES DE VMC :

VMC SIMPLE FLUX



Fonctionnement de la VMC SIMPLE FLUX :

Un caisson extrait en permanence l'air vicié par des bouches d'extraction situées dans les pièces de service. Par compensation, l'air neuf pénètre par des entrées d'air positionnées dans les menuiseries extérieures des pièces principales.

SIMPLE FLUX AUTORÉGLABLE :

Les débits d'extraction calibrés selon la réglementation (arrêté de 1982) sont autorégulés sur le caisson de VMC. Le caisson est équipé de deux vitesses commandées par l'utilisateur depuis un commutateur placé en cuisine. Les bouches sont standards et les entrées d'air sont autoréglables.

Avantages :

- Economique à l'achat
- Simple à installer.

SIMPLE FLUX HYGRORÉGLABLE :

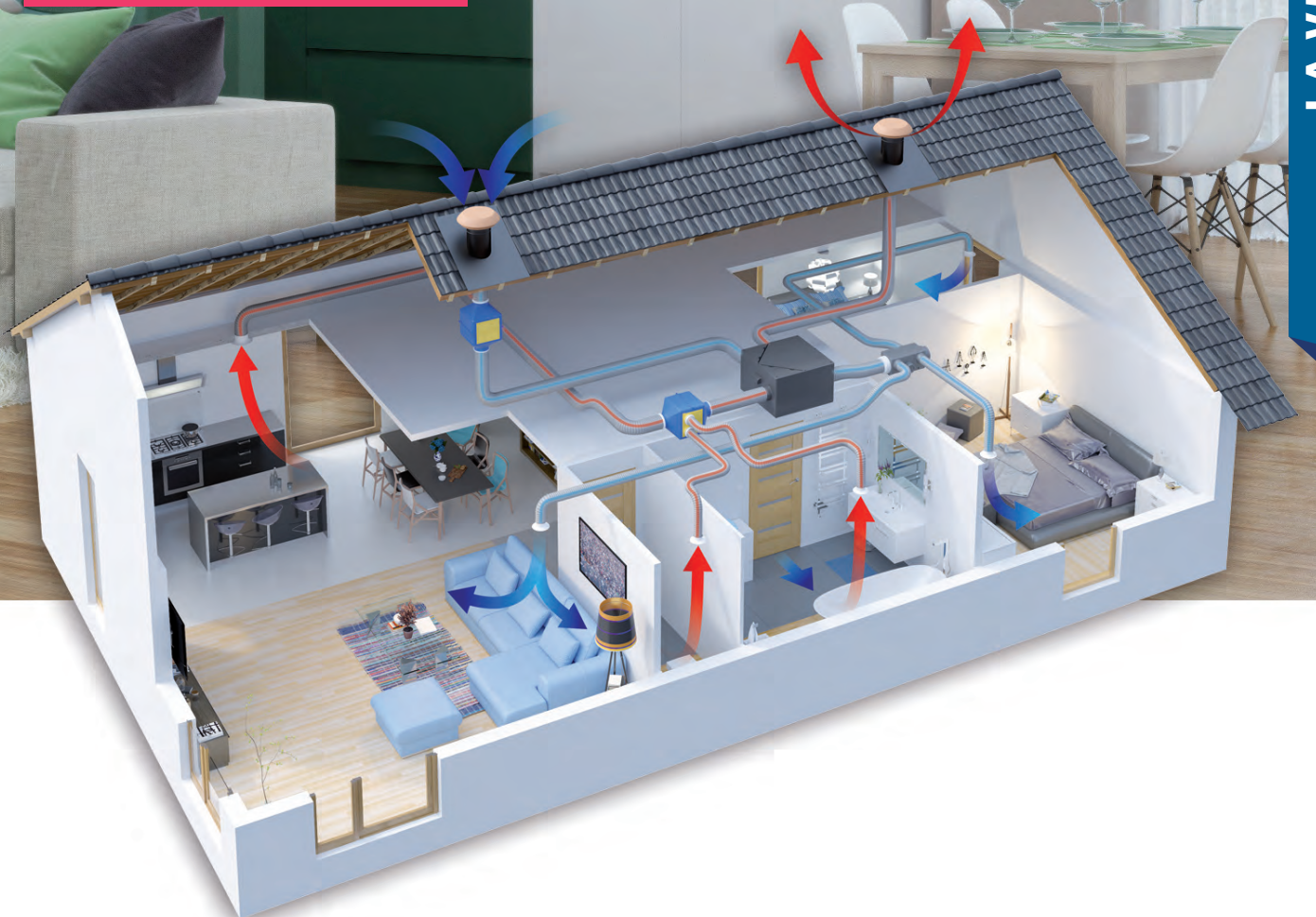
La réglementation (arrêté de 1983) autorise la diminution des débits extraits. Les bouches d'extraction hygroréglables et/ou temporisées assurent l'adaptation des débits en fonction des besoins. Le caisson est équipé d'une seule vitesse. Les entrées d'air sont autoréglables (Hygro A) ou hygroréglables (Hygro B).

Avantages :

- Permet de réaliser des économies d'énergie, réduit jusqu'à 55% les déperditions d'énergie dues au renouvellement de l'air.
- Surcoût d'achat amortissable en 1 à 2 ans.
- Très simple à installer.

La ventilation permanente

VMC DOUBLE FLUX



Fonctionnement de la VMC DOUBLE FLUX :

Système d'extraction et d'insufflation motorisés avec échange thermique et récupération de l'énergie contenue dans l'air extrait.

- L'air vicié passe par l'échangeur thermique avant d'être rejeté à l'extérieur.
- L'air neuf, sans se mélanger à l'air vicié, récupère l'énergie en traversant l'échangeur thermique.
- L'air neuf ainsi tempéré est diffusé dans les pièces principales par des bouches d'insufflation.
- Le système Double Flux équipé de deux vitesses, garantit la qualité de l'air par le renouvellement général et permanent de l'air du logement tout en réalisant d'importantes économies d'énergie.

Avantages :

- **Economie d'énergie** : réduit les déperditions d'énergie dues au renouvellement d'air (l'économie est proportionnelle au rendement).
- **Grand confort thermique** : air neuf tempéré toute l'année, conserve la chaleur en hiver et la fraîcheur en été.
- **Grand confort acoustique** : isolation acoustique renforcée du bloc échangeur et suppression des entrées d'air directes sur l'extérieur.
- **Qualité d'air** : filtration de l'air neuf et vicié (poussières, pollens, spores, etc.).
- **Amortissement** : les économies d'énergie engendrées permettent d'amortir rapidement les surcoûts d'achat par rapport à une VMC classique.

RT 2012 et RE 2020

La RT 2012 concerne les bâtiments neufs et sert de repère de performances pour la rénovation

Exigences de performances et de résultats

Bbio : Indicateur de conception bioclimatique du bâti

- Il valorise la bonne conception du bâtiment afin de favoriser les économies d'énergie.
- Il prend en compte les besoins en chauffage, refroidissement et éclairage.

Cep : Consommation d'énergie primaire

- Elle prend en compte les consommations du chauffage, du refroidissement, de l'eau chaude sanitaire, de l'éclairage, de la ventilation et des auxiliaires.
- Elle doit être inférieure à 50 kWh/m² par an (à moduler selon projet)

Tic : Température intérieure conventionnelle

- Doit être inférieure à une Tic de référence sans recours à la climatisation

Valeurs prises en compte :

Afin d'être prises en compte dans la RT 2012, les valeurs de performances des équipements doivent être opposables et vérifiables. Les produits certifiés sont donc valorisés.

Dans le cas particulier de la VMC double flux, l'efficacité de l'échangeur peut être :

- **Certifiée** : la valeur est utilisée directement comme valeur de calcul.
- **Justifiée** par un essai effectué par un laboratoire accrédité : la valeur est minorée de 10% avant le calcul.
- **Déclarée** par le fabricant sans justification : le calcul est effectué avec une valeur pénalisante par défaut de 50% (valeur trop pénalisante pour l'obtention des performances requises).

Les solutions AUTOGYRE RT 2012 :

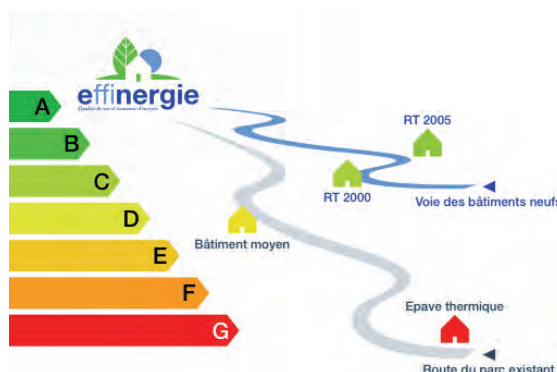
Les produits AUTOGYRE ayant des valeurs vérifiables permettant la prise en compte dans la RT 2012 sont repérés par le logo ci-contre :

VMC SIMPLE FLUX HYGRORÉGLABLE :

- GREEN'AIR HYGRO BC
- HYGROPT'AIR® 6S BC
- HYGROPT'AIR® COMPACT 3S BC

VMC DOUBLE FLUX AUTORÉGLABLE :

- ISÉO
- Justifiée à 88% par le rapport d'essai CETIAT N°1514205



LA RE 2020

La nouvelle Réglementation Environnementale des bâtiments neufs, prendra effet le 01/01/2022 pour le logement et ultérieurement pour le tertiaire.

Elle a été élaborée selon 3 objectifs :

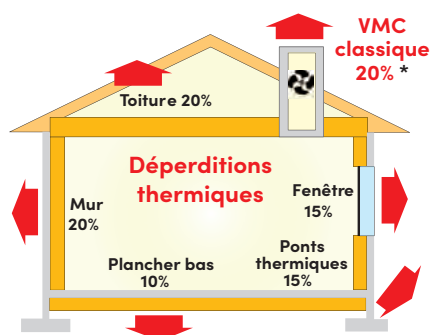
Sobriété énergétique et décarbonation de l'énergie : avec une volonté de réduire encore la consommation d'énergie, la RE 2020 renforcera l'exigence de l'indicateur Bbio (besoin bioclimatique). L'énergie consommée devra être la plus décarbonée possible avec le recours à la chaleur renouvelable.

Diminution de l'impact carbone de la construction des bâtiments : l'emprunte carbone sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments sera désormais prise en compte (les phases construction et démolition d'un bâtiment conforme à la RT 2012 pèsent 60 à 90% de l'impact carbone pour une durée de vie de 50 ans).

Assurer le confort en cas de forte chaleur : la RE 2020 imposera une nouvelle exigence afin que les bâtiments restent confortables lors des vagues de chaleur.

Comparatif thermique

Part de la VMC dans les déperditions thermiques des logements



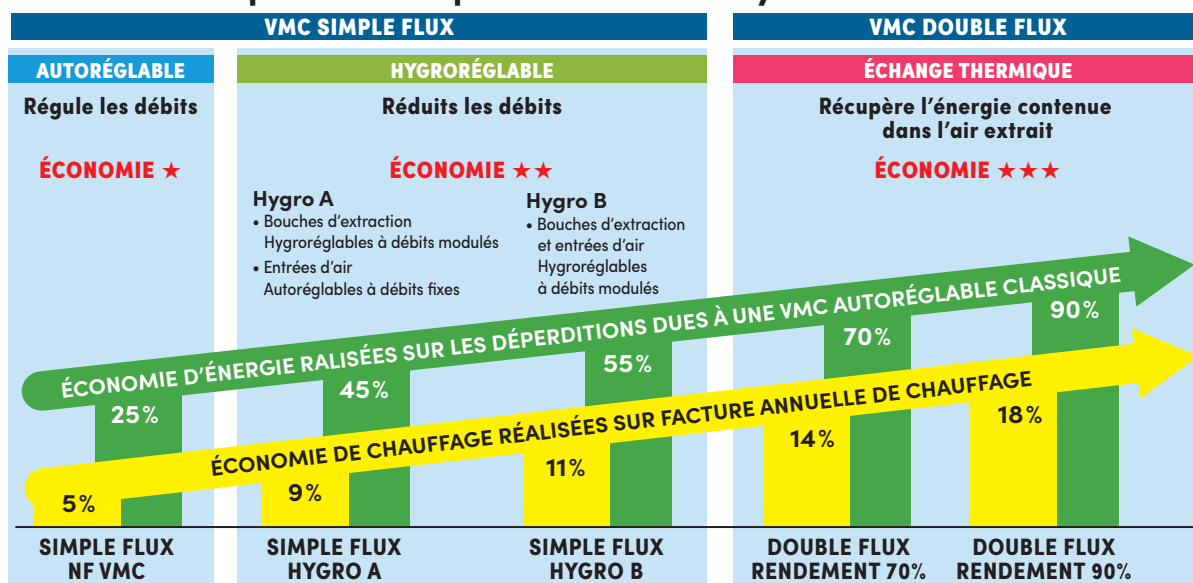
ÉCONOMIE SUR LA FACTURE ANNUELLE DE CHAUFFAGE :

- 5 %** Avec une VMC simple flux «Autogyre» NF VMC
- 9 %** Avec une VMC simple flux «Autogyre» HYGRO A
- 11 %** Avec une VMC simple flux «Autogyre» HYGRO B
- 14 %** Avec une VMC double flux «Autogyre» 70% de rendement
- 18 %** Avec une VMC double flux «Autogyre» 90% de rendement

* Avec une VMC Simple Flux classique, la dépense d'énergie due au renouvellement d'air représente 20% de la facture annuelle de chauffage.

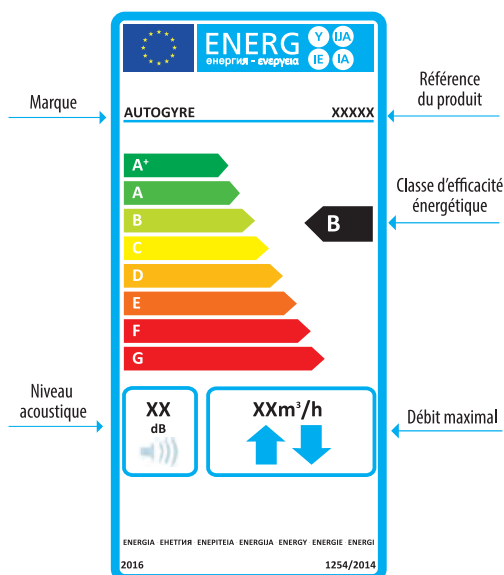
(Source ADEME : valeurs moyennes du parc des logements français).

Comparatif thermique des différents systèmes de VMC :



EXIGENCES COMMUNES À LA VMC SIMPLE ET DOUBLE FLUX

Exigences de performances



Exigences d'information

► Le dossier technique :

- ✓ Disponible au siège du fabricant (en cas de contrôle).
- ✓ Il concerne tous les appareils quelle que soit la consommation électrique.
- ✓ Il comporte les éléments tels que la marque, le nom du produit et ses caractéristiques techniques.

► La fiche produit :

- ✓ Reprend et complète les éléments du dossier technique.
- ✓ Elle accompagne uniquement les appareils qui consomment plus de 30 W.

► L'étiquette « énergie » :

- ✓ Elle est obligatoire pour tous les appareils qui consomment plus de 30 W.
- ✓ Elle doit être à la disposition du client lors de l'achat (sur le packaging ou sur la notice).
- ✓ Une version informatique doit être disponible pour le distributeur.

► La notice :

- ✓ Doit être jointe au produit.

VMC SIMPLE FLUX

👍 PLUS DE PERFORMANCE

PIQUAGES QUICK'AIR STOP® (INNOVATION BREVETÉE)



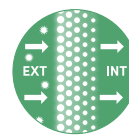
👍 PLUS D'ÉCONOMIE DE CHAUFFAGE

La VMC « hygroréglable » certifiée « QB » garantit une baisse de la consommation en chauffage.



👍 MOINS DE POLLUTIONS

Un filtre est introduit dans l'entrée d'air pour épurer l'air entrant (pollutions, pollens, bactéries...).



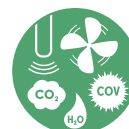
👍 PLUS D'ÉCONOMIE ÉLECTRIQUE

La VMC « basse consommation » réduit de 33 % la facture électrique, par rapport à une VMC classique.



👍 MOINS DE POLLUANTS

Détection de l'humidité H₂O, du CO₂ et des COV (Composés Organiques Volatils) par module électronique QAI.



👍 PLUS DE SILENCE

Niveau de pression acoustique à la bouche cuisine Lp (2 m) : compris entre 18 et 22 dB(A).



👍 MOINS D'HUMIDITÉ

VMC équipée de 2 sondes d'humidité électroniques, 1 sur le piquage cuisine et 1 sur le piquage de la SdB principale.



Schéma de principe de la ventilation :

Le caisson de VMC extrait en continu l'air vicié par des bouches d'extraction situées dans les pièces de service (Cuisine, Sdb, WC). Par compensation, l'air neuf pénètre par des entrées d'air positionnées généralement sur les vantaux des fenêtres des pièces principales (chambres, salon, salle à manger).



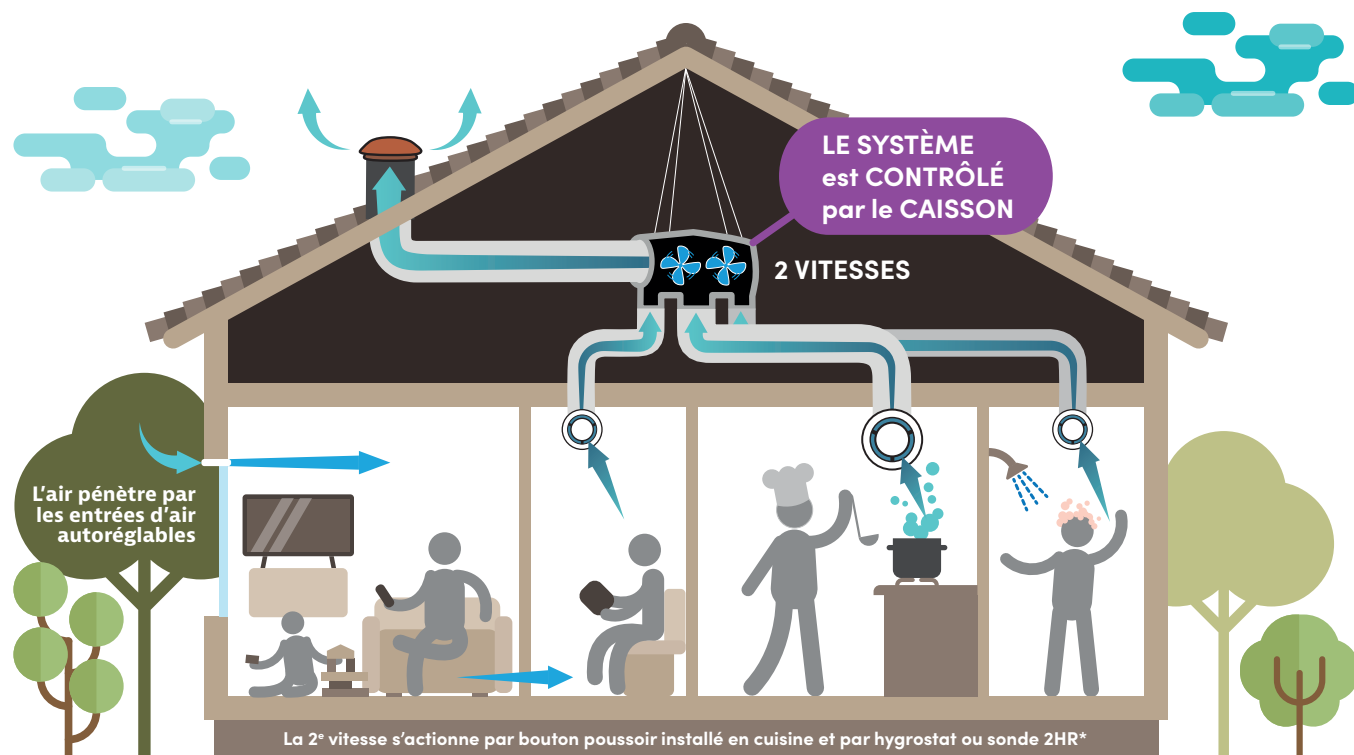
Le Système Autoréglable

👉 RÉGULATION AU CAISSON

→ Le système « Autoréglable » simple flux, grâce à ses 2 vitesses, assure le renouvellement permanent de l'air du logement.

On le nomme aussi « Hygrocomut » pour une détection par hygostat mécanique de l'humidité.

→ Pour les modèles supérieurs nos VMC sont équipées de sondes hygrométriques électroniques (2HR CONTROL)



* Selon modèle

CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE D'HUMIDITÉ

Fonctionnement automatique :

- La VMC est équipée de 2 sondes d'humidité (1 sur le piquage cuisine et 1 sur le piquage de la SdB principale).
- Dès que le taux d'humidité relative (HR) dépasse 75 % en cuisine ou en SdB, la VMC passe en grande vitesse, elle revient en petite vitesse dès que l'humidité est évacuée.

Fonctionnement manuel :

- Le passage en grande vitesse peut être activé par un bouton poussoir temporisé 30 minutes, installé dans la cuisine.
- Après 30 minutes, la VMC revient automatiquement en petite vitesse.

